



Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies

Permanent Mission of the Principality of Monaco to the United Nations

866 U.N. Plaza, Suite 520 | New York, NY 10017 | Tel : (212) 832-0721 | Fax : (212) 832-5358

SIXIEME COMMISSION

75^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York, 4 novembre 2020

Point 83 : Etat des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève relatifs à la protection des victimes des conflits armés

Intervention de

M. Florian Botto, Deuxième Secrétaire

Monsieur le Président,

Prenant la parole pour la première fois lors de cette session, si particulière en raison de l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes Commission, ma délégation salue votre élection et la manière dont vous avez mené la préparation et la tenue de nos travaux.

Qu'il me soit permis cette année encore de réitérer le soutien sans faille que la Principauté de Monaco apporte aux quatre Conventions de Genève de 1949 et à ses trois Protocoles additionnels, auxquels elle est Partie.

Nous réitérons également les appels à ratifier et respecter ces Protocoles additionnels sans délai et sans réserve, en vue de leur application universelle.

La nature des conflits a fondamentalement changé depuis que ces textes ont été adoptés. Nous avons le devoir, collectif, de renforcer toujours davantage nos efforts en faveur de la protection des populations civiles, des droits de l'homme, du droit international humanitaire, ainsi que de la lutte contre l'impunité.

Les nombreux défis auxquels nous faisons face requièrent une réponse globale et holistique. Cette réponse doit pleinement prendre en compte les effets parfois cumulés des conflits, du changement climatique et des catastrophes naturelles ainsi que leurs impacts sur la santé physique et mentale, les opportunités socioéconomiques, la paix et la stabilité

De surcroît, la pandémie de la COVID-19 est venue bouleverser encore davantage un monde frappé en de trop nombreuses régions par les conflits et les crises humanitaires des plus graves.

C'est dans ce contexte que la Principauté soutient sans réserve l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

C'est également dans ce contexte que, lors du segment humanitaire du Conseil économique et social, en juin dernier, la Principauté a co-signé « l'Appel à l'action en soutien à la réponse humanitaire dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ».

La protection des personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapées) et l'accès du personnel humanitaire aux zones de conflit constituent des priorités.

Ce segment a ainsi donné l'occasion de réaffirmer le soutien moral, politique et financier des Etats membres aux programmes humanitaires.

La mobilisation de Monaco en matière humanitaire se développe à travers les actions de la coopération au développement du Gouvernement Princier et les actions de la Croix rouge monégasque, créée en 1948 et présidée par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II.

De nombreux partenariats sont noués entre le Gouvernement Princier et les Fonds et entités en première ligne, comme le Fonds central d'intervention d'urgence (CERF), le HCR, l'UNRWA, l'UNICEF et le PAM.

Monsieur le Président,

Depuis que ce point de l'ordre du jour fut examiné par la Sixième Commission pour la dernière fois, Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II a conduit la délégation de Monaco à la trente-troisième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève en décembre 2019. Cette Conférence, placée sous le thème extrêmement approprié « Agir aujourd'hui pour façonner le monde de demain », a d'ailleurs revêtu un caractère particulièrement singulier, puisqu'y était célébré le 70^{ème} anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève.

Lors de cette Conférence, Monaco a présidé la Commission sur le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés. Cette importante Commission contribue ainsi à faire progresser le dialogue sur l'adaptation des Conventions de Genève à la problématique des conflits modernes.

Par ailleurs, Monaco a endossé l'initiative franco-allemande intitulée « Appel à l'action en faveur du droit international humanitaire », dans le cadre de l'*Alliance pour le multilatéralisme*, lors de la semaine ministérielle de la 74^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019.

En outre, un accord de financement a été récemment signé entre le Gouvernement Princier et l'Institut de droit humanitaire de San Remo, qui contribuera à la diffusion, à la bonne connaissance et au dialogue sur le droit international humanitaire. Cet accord est destiné à soutenir en priorité la formation de militaires, fonctionnaires, diplomates, experts et étudiants originaires d'un pays prioritaire de la coopération internationale de Monaco.

Enfin, un accord-cadre signé avec le CICR en 2018 guide les contributions volontaires de Monaco destinées à la fois au Siège du CICR et à ses opérations de terrain. Cet accord-cadre doit être reconduit à compter de 2021.

Je vous remercie.